

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2024**



Le vingt juin deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du quatorze juin deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 15

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LALLEMENT Eddy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, , PEYTHIEU Véronique

Absentes excusées : 2

Mmes DA SILVA Jacinthe et MAIRY Nathalie

Absent non excusé : 1

M. PIERRON Guillaume

Procurations(s) : 2

Mme Jacinthe DA SILVA à M. Denis BINET

Mme Nathalie MAIRY à Mme Véronique PEYTHIEU

Nombre de conseillers en exercice	: 18
Nombre de présents	: 15
Nombre de procurations	: 2
Nombre de votants	: 17

Est élue secrétaire de séance Madame Sylviane BENTZ

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
sans question supplémentaire.***



Présentation d'une peinture « Armoiries de la ville »

AFFAIRES FINANCIERES

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Redevance d'occupation du domaine public routier par ORANGE

Remboursement des consommations énergétiques – logement du complexe sportif

Garantie d'emprunt à l'EHPAD de Rocroi

Vente d'une partie du chemin du Lavoir

Frais de participation des communes extérieures au RASED

Achat d'une licence IV

Mise à disposition de la licence IV

TRAVAUX

Achat de prestations sylvicoles dans la forêt communale

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Tirage au sort des jurés d'assises – Année 2025

Réunion de l'assemblée générale sur la répartition du capital social - Société SPL-XDEMAT

Dispositif de vitrophanies sur les vitrines des commerces vacants

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation

Présentation du bilan sur les ventes de la bière de Rocroy

* * *

PRESENTATION D'UNE PEINTURE « ARMOIRIES DE LA VILLE »

Monsieur Mario REBAUDENGO est venu présenter au conseil municipal un projet de reproduction des armoiries de la Ville.

Le Conseil souhaite cependant quelques modifications et demande à M. REBAUDENGO de prendre contact avec l'Office de Tourisme pour davantage de renseignements.

M. Le Maire précise également que cet achat n'est pas prévu au budget de cette année.

AFFAIRES FINANCIERES

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

DELIBERATION N° 54-2024 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Rapporteur : M. Le Maire

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

La redevance pour cette occupation pour l'année 2024 s'élève à 573,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de la mise en recouvrement de la somme de **573,00 €** au titre de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 55-2024 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR ORANGE

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la déclaration d'occupation du domaine public routier transmise par Orange pour l'année 2023,

En application du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la mise en recouvrement auprès de **ORANGE** de la somme suivante au titre de la redevance d'occupation du domaine public routier :

Année 2023 : 2 109,21 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 56-2024 : REMBOURSEMENT DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES – LOGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de gaz du logement au complexe sportif Les Gras Près pour la période de juin 2023 à juin 2024, à savoir 2 304,84 € ;

Considérant que le locataire a déjà versé une avance totale de 1 620,00 €, d'octobre 2023 à juin 2024 ; Il reste donc à verser la somme de 2 304,84 € - 1 620,00 € = **684,84 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de demander le versement du solde en 3 mensualités soit 684,84 : 3 = 228,28 € en juillet, août et septembre 2024
- de demander, à compter d'octobre 2024, une avance mensuelle de **250 € par mois.**

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 47-2024 : GARANTIE D'EMPRUNT A L'EHPAD DE ROCROI

Rapporteur : M. le Maire

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt signé entre l'EHPAD de Rocroi ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu la délibération n°47-2024 du 16 mai 2024 par laquelle le conseil municipal accordait sa garantie d'emprunt.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, annule la délibération n°47-2024 du 16 mai 2024 et décide :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de ROCROI accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de **165 000 €** souscrit par l'EHPAD de ROCROI ci-après l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de cent soixante-cinq mille euros (165 000,00 €) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ce prêt constitué d'une ligne de Prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de l'EHPAD de ROCROI situé 6, rue de Nevers – 08230 ROCROI

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt	PHARE
Montant :	165 000 €
Durée totale	15 ans
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe	3,22 % (barème mai 2024)
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire : l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DELIBERATION N° 58-2024 : VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAVOIR

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la délibération n°37-2024 du 11 avril 2024, par laquelle le conseil municipal donnait un accord de principe à la vente d'une partie du chemin du Lavoir,

Considérant que les frais liés à l'enquête publique ne peuvent pas être supportés par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés décide, de demander la désignation d'un commissaire enquêteur et de reporter cette question lors d'une prochaine séance lorsque le coût des honoraires liés à l'enquête publique sera connu.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 59-2024 : FRAIS DE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU RASED

Rapporteur : M. Le Maire

Vu les frais de fonctionnement du RASED du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder au recouvrement des sommes dues auprès des autres communes, comme suit :

- AUVILLERS LES FORGES	907 hab. x 0.1023 € =	92.79 €
- ETEIGNIERES	489 hab. x 0.1023 € =	50.03 €
- SIGNY LE PETIT	1 204 hab. x 0.1023 € =	123.17 €
- MAUBERT FONTAINE	1 090 hab. x 0.1023 € =	111.51 €
- RENWEZ :	1 693 hab. x 0.1023 € =	173.19 €
- RIMOGNE	1 350 hab. x 0.1023 € =	138.11 €
- REVIN	5 937 hab. x 0.1023 € =	607.35 €
- BOURG-FIDELE	847 hab. x 0.1023 € =	86.65 €
- HARCY	513 hab. x 0.1023 € =	52.48 €
- LES MAZURES	887 hab. x 0.1023 € =	90.74 €
- SORMONNE	539 hab. x 0.1023 € =	55.14 €
- MONTCORNET	309 hab. x 0.1023 € =	31.61 €

Votants : 17
Pour : 16
Contre : 1
Lysian FAGIS
Abstention(s) :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

- CLIRON	423 hab. x 0.1023 € =	43.27 €
- RUMIGNY	281 hab. x 0.1023 € =	28.75 €
- LIART	613 hab. x 0.1023€ =	62.71 €
- ROUVROY SUR AUDRY	572 hab. x 0.1023 € =	58.52 €

A titre d'information, pour la commune de ROCROI, le montant des frais de fonctionnement s'élève à : 2 286 hab. x 0.1023 € = **233.86 €**.

Autorise Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 60-2024 : ACHAT D'UNE LICENCE IV

Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'acquérir la licence IV propriété de Monsieur Jean-Marc TOULOUSE demeurant 02840 COUCY-LES-EPPEES, au prix de **13 000 €**.

Désigne l'étude de Maître FILAINE Séverine – 08230 ROCROI pour rédiger l'acte authentique de cession.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 61-2024 : MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV

Rapporteur : M. Le Maire

Suite à l'achat par la commune d'une licence IV,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Monsieur BALASSE Benoît, moyennant une redevance mensuelle de 200 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante et tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 62-2024 : ACHAT DE PRESTATIONS SYLVICOLES DANS LA FORET COMMUNALE

Rapporteur : Joël GABRIEL

Vu les offres remises par les différentes entreprises ;

Vu l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir les offres suivantes, dans le cadre des travaux sylvicoles dans la

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

forêt communale :

- Lot n°1 : Dégagement manuel et mécanique avec la société **LIGNATOR** – 08150 HARCY pour un montant de **8 405,50 € HT**

- Lot n°2 : Fourniture et mise en place de plants avec l'entreprise **IDVERDE** – 08000 WARCQ pour un montant de **48 993,50 € HT**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 63-2024 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2025

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le code de procédure pénale et notamment le livre II,

Conformément à l'arrêté de Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 15 mai 2024, six personnes ont été tirées au sort publiquement d'après la liste électorale générale, à savoir :

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

NOM et Prénom	Date et lieu de naissance	Domicile
COPIN épouse BALLE Liliane Régine Marie Paule	24/07/1953 à BEAUMÉ (02)	1917 route de Revin
EYRAUD Albert Jean Georges	31/01/1949 à MOLINGES (39)	EHPAD de Rocroi 6 Rue de Nevers
FAUCONNIER Eric Alfred	20/05/1973 à VILLERS-SEMEUSE (08)	1984 rue du Bois
JEANNESSON épouse ROSSIGNON Annick Brigitte Chantal	01/09/1968 à REVIN (08)	35 rue du Tour de Ville
LEGROS Julien	13/10/1973 A CHARLEVILLE-MEZIERES (08)	13 Place d'Armes
PIERRON Guillaume Marcel Roger	30/06/1944 à CHARLEVILLE-MEZIERES (08)	16 rue du 18 Juin

DELIBERATION N° 64-2024 : REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE SPL-XDEMAT

Rapporteur : M. Le Maire

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de

nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 20 mars 2024, SPL-Xdemat comptait 3 282 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2023, 124 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 8 ont été rachetées pour permettre à 8 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social détenues par 3 274 actionnaires.

Sur ces 3 341 actions communales et intercommunales, 527 sont aubois, 527 axonaises, 355 ardennaises, 286 marnaises, 430 haut-marnaises, 616 meurthe-et-mosellanes, 121 meusiennes et 479 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	500	15,23 %
Aisne	1 186	9,24 %	526	16,03 %

Ardennes	627	4,88 %	350	10,66 %
Marne	845	6,58 %	277	8,44 %
Haute-Marne	697	5,43 %	416	12,68 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	612	18,65 %
Meuse	626	4,88 %	122	3,72 %
Vosges	835	6,50 %	479	14,59 %
Total	12 838		3 282	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- le Département de l'Aube : 6 557 actions soit 51,08 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 659 actions soit 5,13 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 272 actions soit 2,12 % du capital social,
- le Département de la Marne : 559 actions soit 4,35 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 267 actions soit 2,08 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 322 actions soit 2,51 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 505 actions soit 3,93 % du capital social
- le Département des Vosges : 356 actions soit 2,77 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 341 actions soit 26,03 % du capital social, détenues par 3 274 actionnaires ;

- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Autorise M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 65-2024 : DISPOSITIF VITROPHANIES SUR LES VITRINES DES COMMERCES VACANTS

Votants : 17
Pour : 17
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le procès-verbal du comité de pilotage ORT-PVD du 9 avril 2024 actant la stratégie et les actions de revitalisation commerciale ;

Vu la délibération 2024-064 du 5 juin 2024 portant la mise en place du dispositif de vitrophanies sur les vitrines des commerces vacants,

Considérant que ce dispositif permet de mettre en valeur les rues commerçantes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer à ce dispositif et autorise M. Le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
07/05/2024	Achat illuminations	SONEPAR	1 709.06 €
15/05/2024	Réparation véhicule Trafic	GARAGE RIMBEAUX	322.26 €
22/05/2024	Achat ordinateur Groupe Scolaire	INFOCOPY	913.60 €
22/05/2024	Fourniture chaise de bureau Groupe Scolaire	INFOCOPY	420.00 €
22/05/2024	Remplacement lampe TNI Groupe Scolaire	INFOCOPY	140.80 €
22/05/2024	Fourniture TNI	INFOCOPY	4 217.80 €
23/05/2024	Aménagement chemin rempart	EIFFAGE	13 347.36 €
23/05/2024	Achat 12 médailles en relief de ROCROY	CLUB INTERNATIONAL	676.80 €
29/05/2024	Fourniture gravillons cimetière	DENYS SAS	484.20 €
30/05/2024	Location nacelle mise en place des fleurs	SVLM	825.60 €
11/06/2024	Achat souris poste urbanisme	INFOCOPY	39.60 €
11/06/2024	Fournitures administratives	INFOCOPY	1 551.78 €
11/06/2024	Fournitures administratives	CALIPAGE	1 164.14 €
11/06/2024	Fourniture piles	CALIPAGE	42.05 €
11/06/2024	Fourniture casque sans fil	CALIPAGE	82.80 €
14/06/2024	Vêtements de travail agent de police	ABILIS	1 390.09 €
14/06/2024	Fourniture gilet par balles agent de police	ABILIS	735.94 €
19/06/2024	Installation circuit de chauffage poudrière	IDEX	8 030.32 €

PRESENTATION DU BILAN SUR LES VENTES DE LA BIERES DE ROCROY

Monsieur Frédéric ADANT, de la brasserie des Fagnes est venu présenter au conseil, le bilan des ventes de la bière de Rocroy.

Pour rappel, il y a un an, le conseil décidait de conclure une convention de production, promotion et de distribution de la bière ROCROY, ainsi qu'une nouvelle charte graphique.

**La séance du conseil municipal du 20 juin 2024 comprend
les délibérations du n° 54-2024 au n°65-2024.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	
DA SILVA Jacinthe	Absente	LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABEDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	Absente
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent